

193. Arrêté du 10 mai 1899 dispensant le sieur Piétri, Jean, de la production de son acte de naissance, du consentement de sa mère et de l'acte de décès de son père à l'effet de contracter mariage.....	108
194. Arrêté du 10 mai 1899 dispensant le sieur Vonnegut, Félix, de la production du consentement de ses père et mère à l'effet de contracter mariage.	108
195. Arrêté du 10 mai 1899 dispensant le sieur Teiho a Teuruarii de la production du consentement de sa mère à l'effet de contracter mariage.	108
196. Arrêté du 17 mai 1899 accordant dispense d'âge au sieur Stanislas Mohuho à l'effet de contracter mariage.....	108
197. Arrêté du 17 mai 1899 dispensant le sieur Marchal, Eugène, de la production du consentement de ses père et mère à l'effet de contracter mariage.	108
198. Arrêté du 17 mai 1899 dispensant la demoiselle Hills, Catherine, Louisa, Henrietta, de la production du consentement de son père à l'effet de contracter mariage.....	109
199. Décision du 17 mai 1899 supprimant le poste d'Infanterie de Marine de Raiatea.	109
200. Décision du 20 mai 1899 prescrivant les mesures à prendre à l'égard du nommé Nguyen Van Cam, dit Ky-Dong, puni de la déportation simple.	109
201. Arrêté du 24 mai 1899 promulguant dans la Colonie le décret du 26 janvier 1899 portant modifications de celui du 24 mai 1898 relatif à l'organisation des Secrétariats généraux des Colonies.	111
202. Arrêté du 24 mai 1899 convoquant les électeurs des 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 6 ^e circonscriptions à l'effet de remplacer les conseillers généraux sortants.	113
203. Arrêté du 24 mai 1899 accordant dispense d'âge au sieur Tetuaura a Tapare à l'effet de contracter mariage.	116
204. Arrêté du 24 mai 1899 accordant dispense d'âge au sieur Vahine a Vahapata à l'effet de contracter mariage.	116
205. Arrêté du 24 mai 1899 accordant dispense d'âge et dispense de la production de son acte de naissance à la demoiselle Toitaata a Tamore à l'effet de contracter mariage.....	116
<hr/>	
206 à 220. Nominations, Mutations, etc.....	116

N° 184. — DÉPÊCHE ministérielle. — Provision à constituer en 1899 pour l'acquittement des dépenses du Service local en France.

Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie.

(Ministère des Colonies. — 3^e Direction : 4^{or} Bureau : Budgets et Comptes.)

Paris, le 11 février 1899.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — J'ai l'honneur de vous faire connaître que, de concert avec M. le Ministre des finances, j'ai fixé à la somme